GOUVERNANCE

VOYAGER AUTREMENT GRÂCE À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Outils pour favoriser l'adoption de pratiques en économie circulaire dans les hébergements touristiques.



L'intégration de l'économie circulaire au sein de la gouvernance de l'établissement se veut un moyen de restructurer les fondements décisionnels, afin de respecter le principe de durabilité.



Élaborer une planification stratégique incluant les principes de l'économie circulaire



Assurer un suivi et une reddition de compte des mesures



Accroître la réussite des mesures mises en œuvre



Engager l'ensemble des parties prenantes



Répondre aux demandes des clients désireux de bénéficier de services d'hébergement plus durables et écologiques





BONNES PRATIQUES



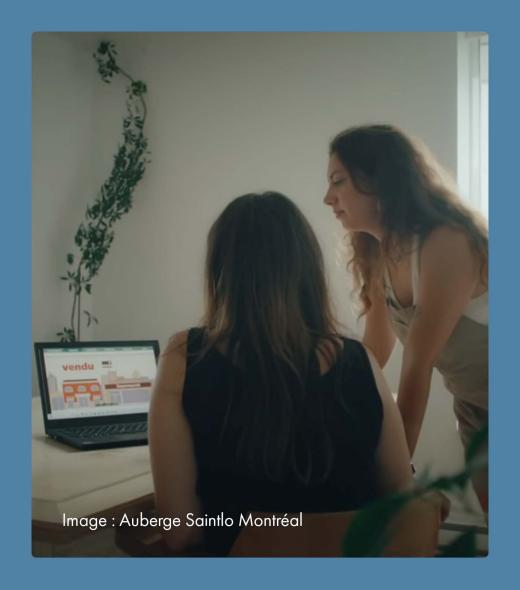
S'engager à élaborer un plan d'action et des indicateurs de performance associés



Effectuer un diagnostic des pratiques d'économie circulaire de l'établissement et réaliser un plan d'action associé > utiliser l'outil <u>Gabarit de plan</u> <u>d'action</u> pour évaluer vos pratiques

- Pour chaque action, indiquer si elle est :
 - > En place : L'action est déjà en œuvre dans l'établissement.
 - À bonifier : L'action est partiellement mise en place et nécessite des améliorations.
 - À mettre en place : L'action n'est pas encore déployée et doit être mise en œuvre.
 - > Intérêt : L'action présente un intérêt pour le futur.
 - À valider : Manque d'informations; l'action pourrait être pertinente à vérifier.
 - > Pas d'intérêt : Aucune intention de mettre en place l'action.
 - Non applicable : L'action ne s'applique pas à l'établissement

- Indiquer un échéancier de mise en œuvre en priorisant les différentes actions
- Identifier les personnes responsables de la mise en œuvre
- Identifier les besoins (matériels, humains, financiers)





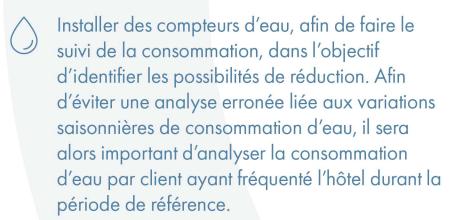
Collecter des données avant la mise en œuvre des actions, afin de pouvoir comparer la performance avant et après et pour apporter des ajustements au besoin. De ce fait, il est nécessaire d'établir des indicateurs adaptés à chaque action tels que :

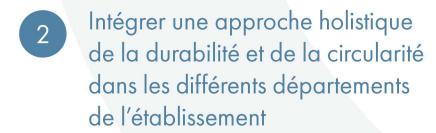
- Quantité ou volume de matières générées avant et après l'implantation des actions, factures de gestion des matières résiduelles pour évaluer s'il y a eu une réduction des coûts et donc, de la quantité ou du volume
- Quantité d'eau utilisée par l'établissement avant et après la mise en place de mesure de réduction de la consommation d'eau
- Pourcentage de mise en œuvre d'une action (ex. retrait des bouteilles d'eau dans 100 % de l'établissement)



Effectuer une caractérisation des matières résiduelles ou un audit visuel rapide pour identifier les matières résiduelles valorisables qui sont actuellement jetées (ex. : matières recyclables, matières organiques, objets qui pourraient être donnés, meubles qui pourraient être réparés, linges de chambre, retailles de matériaux)

 Mettre en œuvre les actions permettant de réduire l'élimination de ces matières : former et sensibiliser les employés en les intégrant dans la proposition de solutions, réduire les articles à usage unique, bonifier le tri à la source, établir des ententes de collecte ou de gestion des différentes matières, etc.





- Élaborer des politiques, afin d'uniformiser les pratiques et impliquer l'ensemble des employés dans les changements (politique interne) et/ou d'informer les clients (politique externe/publique):
 - Gabarit de politique d'économie circulaire (uniformisée aux chaînes d'établissements, le cas échéant)
 - Gabarit de politique d'approvisionnement responsable (repenser les besoins et les réflexes d'achats et impliquer les fournisseurs dans les changements de pratiques de l'établissement)



S'engager à investir les moyens financiers et le temps nécessaire dans des actions d'économie circulaire et apporter les changements de pratiques requis

- · Pour les plus grands établissements :
 - Nommer un chef d'orchestre, qui coordonnera la mise en place des actions dans l'ensemble de l'établissement. Cette personne pourra réaliser un suivi plus spécifique avec les responsables de chaque département et les autres parties prenantes. Il est également possible de nommer un comité constitué de :
 - La direction de l'entretien ménager
 - La direction de la maintenance
 - La personne responsable du développement durable
 - La direction des opérations ou la direction des services alimentaires (pour le volet restauration)
- Pour les plus petits établissements :
 - Nommer des employés responsables (ex. : employé d'entretien ménager, employé responsable de la réception)
- Planifier des rencontres régulières de suivi pour assurer l'avancement des actions et prendre le pouls, afin notamment de régler les enjeux rapidement



Communiquer les résultats, de préférence en début de saison, afin de motiver l'équipe et informer la clientèle

- Expliquer les changements opérationnels ou organisationnels aux employés lors de rencontres formelles
- Informer les clients des bonnes pratiques mises en place en centralisant les informations leur étant destinées (ex. : sur le courriel de confirmation envoyé aux clients avant leur arrivée, sur un code QR à numériser ou par l'entremise d'un message texte envoyé directement sur le téléphone lors de l'arrivée, à travers des capsules vidéo ou directement sur les réseaux sociaux)

Obtenir des attestations ou certifications en gestion des matières résiduelles ou en tourisme durable

Exemples:

- ICI on recycle + : Ce programme de reconnaissance de RECYC-QUÉBEC vise à reconnaître les organisations proactives et engagées à améliorer leur performance en gestion des matières résiduelles
- Autres : <u>Clé Verte</u>, <u>Biosphère</u> et <u>GreenStep</u>

EXEMPLES DE CAS

Voir l'ensemble des vidéos





Hôtel Albert par G5

Hôtel Centre-Ville

- Bonification de leur politique de développement durable pour y intégrer les aspects d'économie circulaire et d'approvisionnement responsable
- Réalisation d'un audit visuel des matières générées pour certaines zones de l'établissement (cuisine, chambres, aires communes)



Hôtel & Spa Le Germain Charlevoix

- Bonification des pratiques d'approvisionnement
 - > En y instaurant des lignes directrices sur le besoin réel d'achat
 - > En instaurant une grille de sélection des fournisseurs intégrant des critères liés aux pratiques ESG (environnementales, sociales, de gouvernance)

TRUCS UTILES

1

La mise en place de mesures d'économie circulaire ne requiert pas nécessairement d'importants investissements financiers, mais implique surtout une réorganisation opérationnelle.

 Ne sous-estimez pas l'importance de cette réorganisation.

2

Planifiez les changements de pratiques plus importants durant la basse saison.

RESSOURCES UTILES

0/ <u>3 4 5 4 11 4 5 5 111 4 5 5 111 4 5 5 111 4 5 5 111 4 5 5 111 4 5 5 111 4 5 5 111 4 5 5 111 4 5 5 5 111 4 5 5 5 111 4 5 5 5 111 4 5 5 5 111 4 5 5 5 111 4 5 5 5 111 4 5 5 5 111 4 5 5 5 111 4 5 5 5 111 4 5 5 5 111 4 5 5 5 111 4 5 5 5 111 4 5 5 5 111 4 5 5 5 111 4 5 5 5 111 4 5 5 5 111 4 5 5 5 111 4 5 5 5 111 4 5 5 5 5</u>	<u>Sabarit de politique</u> <u>Sabarit de politique</u> <u>Sabarit de pour</u> <u>Sabarit de politique</u> <u>Sabarit de pour</u>
Guide des meilleures pratiques de caractérisation des matières résiduelles :	https://www.cttei.com/guide-caracterisation-des-matieres- residuelles/
Programme de reconnaissance ICI on recycle + :	https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/entreprises-organismes/ performer/programme-ici-on-recycle-plus/
Répertoire des fournisseurs écologiques de Clé Verte :	https://greenkeyglobal.com/fr/fournisseurs-cle-verte/ repertoire-des-fournisseurs-ecologiques/

Produit par Stratzer, cet outil a été réalisé grâce à la collaboration et au soutien financier de RECYC-QUÉBEC et du ministère du Tourisme, dans le cadre du projet vitrine en économie circulaire destiné au secteur de l'hébergement touristique.

